Le rêve de Rousseau, la tragédie de Tocqueville

par Daniele.G. Palmer

Les libéraux, au début du XIX^e siècle, se sont méfiés de l'idée de souveraineté populaire et lui ont préféré celle d'opinion publique. C'est une nouvelle tradition politique qui est née alors.

À propos de : Arthur Ghins, *The People's Two Powers*, Cambridge, Cambridge University Press, 2026, xv + 303 p., 110 euros (ISBN : 9781009688796).

Dans une lettre adressée en 1835 à Michel de Bourges, George Sand évoquait l'appel irrésistible que suivaient les républicains, ces « amants de la sauvage Vérité et de l'inflexible Justice ». Les bannières pouvaient être nombreuses, insistait-elle, toutes poursuivaient un même but : « autant que l'homme peut dérober à la Divinité le rayon lumineux qui, d'en haut, éclaire le monde, vous l'avez dérobé, enfants de Prométhée »[1]. Au lendemain de la Révolution, la politique était une affaire presque religieuse, portée par une ferveur qui demandait encore à s'enraciner.

Comme Michel de Bourges, Sand avait un sens aigu de l'esprit de parti, mais la conviction exprimée par cette lettre débordait de beaucoup celle de leur camp. Si tous n'étaient pas aussi attachés au républicanisme de ces enfants de troupe prométhéens, rares étaient ceux qui, dans la France de la première moitié du XIX^e siècle, pouvaient

[1] Sand, George, « À Éverard », lettre à Michel de Bourges, *Lettres d'un voyageur*, VI [1835].

nier que l'art de gouverner restait suspendu à des récits presque métaphysiques sur ce qui fonde sa légitimité.

Sans le formuler tout à fait en ces termes, Arthur Ghins place ce problème au centre de *The People's Two Powers*. Dans cette monographie, il étudie la manière dont la résistance à la souveraineté populaire — du moins telle que l'entendaient les jacobins, les bonapartistes et leurs héritiers — a conduit à se tourner vers l'opinion publique. A. Ghins souligne que, si la souveraineté populaire décrit le pouvoir de décision, l'opinion offre plutôt une théorie de l'influence. Plus encore, tandis que certains chercheurs ont voulu montrer que l'accent mis sur l'une exclut nécessairement l'autre, A. Ghins soutient que la pensée libérale du début du XIX^{e} siècle s'est efforcée de transférer la légitimité contenue dans la souveraineté populaire vers la forme que lui offrait l'opinion. C'est là, selon lui, ce qui rend compte de l'histoire malheureuse, mais entrelacée du libéralisme et de la démocratie — et ce qui, à terme, a conduit à l'émergence d'une pensée libérale-démocratique.

Un souverain qui ne dort jamais

Tout commence par un retour à Rousseau. Dès le *Contrat social*, et plus nettement encore dans les *Lettres écrites de la montagne*, Rousseau distinguait la souveraineté du gouvernement. D'un côté se trouve le lieu du pouvoir et de la décision, qui appartient au peuple, et ce n'est pas une simple source, mais un acte : la volonté générale s'exprime dans la loi, que le peuple assemblé se donne à lui-même. De l'autre se trouvent l'appareil et les procédures qui en assurent l'exécution. Certains chercheurs, Richard Tuck en tête, ont soutenu qu'il existe une séparation opérationnelle entre ces deux moments : le peuple surgit et décide de la nature de l'ordre, et puis il se retire, une fois la délibération achevée. La souveraineté dort quand on n'a pas besoin d'elle. A. Ghins n'est pas de cet avis. Chez Rousseau, la souveraineté ne se repose jamais, et admettre qu'elle le fasse revient à corrompre sa nature comme sa fonction. Elle s'exerce bien dans l'assemblée, mais elle étend aussi son action au-delà, demeurant éveillée, vigilante, par la pétition et la remontrance, par la faculté de révoquer et de récuser ; par le pouvoir du censeur et par les honneurs gradués que la reconnaissance publique accorde au mérite civique.

Selon A. Ghins, les deux pouvoirs du peuple — celui de l'action comme celui de l'influence — constituent ensemble, pour Rousseau, l'ordonnancement juste de la vie politique.

Mais ce qui, pour Rousseau, relevait d'un équilibre, d'une combinaison de processus mutuellement nécessaires, devint pour d'autres un spectre. Robespierre en offre un exemple : son soutien initial à l'influence par l'opinion s'est affaibli avec le temps. D'abord, en 1793, la « responsabilité morale » des gouvernants devant l'opinion devait être appuyée, et en dernière analyse garantie, par leur « responsabilité physique », c'est-à-dire par la sanction effective de leurs fautes (p. 76-77)[2]. Par la suite, à l'instigation du Comité de salut public, non seulement la presse fut censurée, mais la Convention se vit attribuer la capacité d'imprimer à l'opinion « la direction qu'elle doit avoir » (p. 85)[3].

Puis vint Constant, pour qui la souveraineté populaire devait, une fois les élections passées, se limiter à l'influence de l'opinion. Croire qu'elle pouvait s'incarner dans le gouvernement — par la démocratie représentative des révolutionnaires ou, plus tard, par le plébiscite napoléonien — revenait simplement à remettre aux gouvernants le pouvoir sans bornes que confère la souveraineté, tout en suspendant la participation populaire. Or, la vie moderne empêchait le peuple d'exercer sa souveraineté de façon continue ; ce qu'il fallait, c'était un gouvernement représentatif qui se reconnaisse comme dépositaire d'un pouvoir de décision délégué, tout en admettant que l'opinion, canal du peuple, pèse sur son action.

La généalogie du problème que retrace A. Ghins est séduisante. La position de Constant était aussi celle de Madame de Staël, qui, comme l'écrit A. Ghins, « insistait sur l'impossibilité de combiner une assemblée élue (la représentation) avec la souveraineté populaire directe (la démocratie) dans les grandes nations commerçantes. L'exercice de la souveraineté devait être réduit à l'élection de représentants. Pour éviter le despotisme représentatif, Staël s'appuyait sur le pouvoir de l'opinion publique, à l'exclusion de toute forme de souveraineté directe » (p. 105). Pour Staël et Constant, le problème relevait donc de la contingence plutôt que du seul principe : dans de vastes nations commerçantes, la démocratie athénienne ne pouvait être recréée.

---

[2] Robespierre, Maximilien, « Sur la Constitution », discours à la Convention nationale, 10 mai 1793.
[3] Comité de salut public, réponse aux sociétés populaires, janvier 1794, dans Aulard, Alphonse (éd.), *Recueil des actes du Comité de salut public*, Paris, Imprimerie nationale.

Le rêve de Rousseau est interrompu : à en croire les libéraux, la démocratie ne devient praticable qu'à condition de renoncer à l'un des deux pouvoirs — la modernité ne peut supporter les deux.

Rousseau en Amérique

Dans le récit d'A. Ghins, l'histoire connaît pourtant une exception. En parcourant les États-Unis, Tocqueville croit trouver ce que l'on désire depuis longtemps en France : un peuple détenant à la fois ses deux pouvoirs. Les communes de la Nouvelle-Angleterre, observait Tocqueville, donnaient vie à une souveraineté populaire qui n'était ni concentrée dans une assemblée unique, comme l'avaient souhaité les jacobins, ni cantonnée aux moments électoraux pour guider ensuite le gouvernement par l'opinion, comme le voulaient Staël et Constant. L'Union et les États légiféraient par l'intermédiaire de représentants. Cependant, dans la vie corporative des communes, les citoyens faisaient encore leurs propres lois : ils ratifiaient les mesures locales, en proposaient de nouvelles et faisaient tourner leurs magistrats dans les charges.

En Amérique du Nord, la souveraineté disposait d'une « multitude d'agents »[4], selon le mot de Tocqueville ; et parmi eux, l'opinion, au lieu de tenir lieu de souveraineté populaire, se formait dans son exercice même : une forme d'autogouvernement devenait ce que Tocqueville appelait l'« esprit communal »[5] — un jugement appris dans la pratique plutôt qu'accumulé et rationalisé à travers la publicité anonyme des journaux. C'était là, comme le dit A. Ghins, Rousseau en Amérique (p. 195).

Tocqueville avait toutefois un autre prédécesseur. Une grande part des attitudes des premiers libéraux envers la démocratie reposait sur une distinction entre sa réalité dans la société, comme fait de l'égalité civile, et sa possibilité, voire sa propension, à déboucher sur un régime : celui des assemblées primaires et de la démocratie représentative, tel que l'avaient incarné la Terreur et, aux yeux de certains, l'Empire. Celui qui donna à cette distinction sa forme classique fut le premier chef des doctrinaires, Pierre-Paul Royer-Collard, dans un discours prononcé à la Chambre des députés en janvier 1822. Comme fait social, la démocratie, selon Royer-Collard,

[4] Tocqueville, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, t. I [1835] ; cité par A. Ghins, p. 195.
[5] *Ibid.*, 1re partie, chap. 5 ; voir A. Ghins, p. 200-203.

« coul[ait] à pleins bords » (p. 179)[6] dans la France ; elle s'était logée dans les mœurs et les dispositions de la nation. Pourtant, entre les mains de Guizot, cette distinction devint un rempart : une douve entourant le gouvernement et le protégeant de ce qui se trouvait au-delà des lieux de la décision. Royer-Collard lui-même, catholique d'inclination augustinienne, savait néanmoins que la manière dont les hommes ordonnent leur amour détermine les cités qu'ils bâtissent.

Royer-Collard fut le mentor de Tocqueville pendant une grande partie de sa vie politique. On le voit dans le discours que ce dernier prononça devant la Chambre le 27 janvier 1848, où il avertit ses collègues : « nous nous endormons […] sur un volcan »[7]. Les passions des classes ouvrières, de politiques, étaient devenues sociales, et ne pouvaient être aisément contenues. Tocqueville acceptait la prémisse que la distinction de Royer-Collard rendait explicite, mais il refusait de suivre l'exemple de Guizot. À ses yeux, l'égalité ne pouvait demeurer seulement sociale, car des hommes égaux en toutes choses ne se résigneraient pas longtemps à demeurer inégaux en politique. Une société démocratique devait déboucher sur un régime démocratique, au moins d'une certaine sorte — et c'est ce que montraient les États-Unis. Le social et le politique ne pouvaient être cloisonnés, et les deux pouvoirs du peuple ne pouvaient être tenus séparés.

Mais l'histoire est souvent tragédie, et celle de la pensée de Tocqueville ne fait pas exception. Dans les années 1840, il comprit que la culture des communes de la Nouvelle-Angleterre ne pouvait s'enraciner en France. Restait l'amour de la gloire que Napoléon avait su attiser, et dont Tocqueville lui-même se méfiait. La France s'était enfoncée dans le confort ; l'Algérie, et sa conquête, pourraient tirer la nation de son immobilisme et la rendre à une politique de principe. Toujours est-il que, ce faisant, l'ancien critique du gouvernement par l'opinion en vint à se contenter d'espérer un gouvernement représentatif soutenu par « une opinion publique toujours active et agissante » (p. 208), comme le relève — non sans ironie — A. Ghins.

L'Amérique avait fait naître chez Tocqueville l'espoir d'une démocratie capable de dépasser à la fois les appels concessifs à l'opinion et la crainte de la souveraineté populaire ; cet espoir fut finalement abandonné. Le constat sobre d'A. Ghins sur la volte-face de Tocqueville dessine le portrait d'un enfant de troupe réticent qui, malgré sa foi, abandonne le peloton.

---

[6] Royer-Collard, Pierre-Paul, discours à la Chambre des députés, janvier 1822, cité dans Barante, Prosper de, *La Vie politique de M. Royer-Collard*, Paris, Didier, 1861.

[7] Tocqueville, Alexis de, discours à la Chambre des députés, 27 janvier 1848, reproduit dans *Souvenirs*.

Ce qui lie un peuple

Ce récit laisse pourtant dans l'ombre ce qui, à mon sens, en constitue le cœur : la sociabilité, entendue comme les passions de la vie collective, par lesquelles les hommes forment ensemble leurs jugements et leurs attachements. Elle sous-tend une grande partie de ce que décrit A. Ghins. Son livre est, à bien des égards, une histoire en creux de la politique française du XIX^e^ siècle : il dessine le contour d'un centre qu'il n'aborde pas de front, et dont beaucoup, à l'époque, refusaient de parler — la bête (pas si endormie que cela) de Rousseau, le volcan de Tocqueville. Ce n'est pas la faute d'A. Ghins, qui suit fidèlement ses sources. Mais, ce faisant, il en épouse aussi le silence, un silence gros de passions (craintes, ambitions, rêves) auxquelles leurs idées répondent. On peut donc légitimement se demander comment l'histoire de la pensée politique doit rendre compte de ce que les auteurs ne formulent pas, mais dont leurs écrits témoignent — et dont, à bien des égards, ils sont le produit.

La sociabilité n'est mentionnée qu'une seule fois dans le livre d'A. Ghins, lorsqu'il montre comment la notion d'opinion chez Constant dérive de Hume. Pour l'Écossais, l'allégeance aux institutions repose non sur la force, mais sur l'opinion — opinion de l'intérêt, c'est-à-dire de l'avantage que chacun attend du gouvernement, et opinion du droit, au pouvoir comme à la propriété : « Quand nous cherchons par quels moyens ce prodige s'accomplit, nous trouvons que, la force étant toujours du côté des gouvernés, les gouvernants n'ont rien pour les soutenir que l'opinion. C'est donc sur l'opinion seule que le gouvernement est fondé. » (p. 141)[8] L'opinion n'est pas un jugement privé : elle se forme en société, par la sympathie grâce à laquelle, comme l'écrit Hume dans le *Traité de la nature humaine*, « les esprits des hommes sont des miroirs les uns pour les autres »[9], et la coutume la fixe en allégeance.

À sa manière, Constant a reconnu le problème plus large auquel cela renvoie. L'intérêt qu'il porta toute sa vie à la religion en témoigne, comme A. Ghins le sait bien. Pour Constant, une grande part de l'histoire humaine se joue à l'intersection du sentiment religieux, qu'il faut laisser s'épanouir et se manifester, et des formes religieuses, qui, mal ordonnées, entravent le développement et finissent par contrarier ce qu'il appelle la perfectibilité. L'opinion, comme réponse à la société commerciale, n'est qu'une manifestation de ce problème plus général ; au lendemain de la

[8] Hume, David, « Des premiers principes du gouvernement » [1741], dans *Essais moraux, politiques et littéraires*.
[9] Hume, David, *Traité de la nature humaine* [1739-1740], livre II, partie 2, section 5.

Révolution, et pendant une grande partie du XIXe siècle, elle fut la principale inquiétude politique.

Il n'en demeure pas moins que ne voir dans tout cela qu'une question d'agencement institutionnel, c'est rester sourd aux cris et aux réjouissances que Robespierre, Staël, Tocqueville et même Constant éprouvaient chaque jour, et auxquels ils contribuaient parfois. Ici encore, nous revenons à Rousseau : comprendre comment des êtres humains peuvent poursuivre ce qu'ils veulent lorsqu'ils sont ensemble, tel est le problème de la politique.

Quelques mois à peine après la révolution de 1830, l'historien Jules Michelet déplorait la disparition de l'ancien autel : ce qui avait jadis tenu la société ensemble, formé la dévotion et discipliné l'obligation. Michelet, Sand et les figures dont traite A. Ghins — Guizot compris — partageaient une même préoccupation formelle : l'effritement de la croyance menaçait les structures de l'obligation, et quelque chose de nouveau devrait prendre la place de ce qui avait précédé. Opinion et participation n'étaient donc pas seulement deux manières de répartir le pouvoir. C'étaient aussi deux réponses à une même question : ce que les hommes se doivent les uns aux autres, une fois qu'ils ne peuvent plus être sûrs de ce qu'ils doivent à Dieu.

Conclusion

Le livre d'A. Ghins retrace la courbe que dessinèrent les débats sur les deux pouvoirs, et il s'achève sur la manière dont elle conduisit à la première formulation de la « démocratie libérale ». Dans les premières années du Second Empire, le terme apparut par contraste avec la « démocratie césarienne » de Louis-Napoléon, c'est-à-dire la prétention d'un seul homme à agir au nom du peuple. Ce que les démocrates libéraux défendaient, c'était ce que Staël et Constant, parmi d'autres, avaient appelé le gouvernement représentatif ; mais ce qui avait jadis constitué une alternative à la démocratie devint, au lendemain de 1848, une manière de la domestiquer par la représentation.

Comme A. Ghins l'a montré ailleurs[10], ce changement de terme fit naître le besoin de façonner une nouvelle tradition : une tradition qui se réclamait à la fois de Constant et de Tocqueville — empruntant davantage aux idées du premier, tout en les

[10] Ghins, Arthur, « What Is French Liberalism? », *Political Studies*, 2024, vol. 72, n° 2, p. 551-569.

attribuant au second — et qui fit de l'un et de l'autre des antagonistes de Rousseau. Le Genevois fut laissé dans le rôle de prophète d'une souveraineté populaire indomptée — son souci de la censure et de la remontrance, de la pétition et des honneurs civiques discrètement mis de côté. C'est là, selon A. Ghins, que naît le Rousseau qui, un siècle plus tard, serait lu comme l'ancêtre de la démocratie totalitaire.

Si cela est juste, la démocratie libérale repose sur un double oubli. Le premier est reconstitué, avec clarté et efficacité, par A. Ghins : celui de la tradition libérale, qui revendiqua pour la politique moderne l'un des deux pouvoirs du peuple et abandonna l'autre à ses adversaires — les démocrates, les césariens, les héritiers des jacobins. Le second est moins apparent, mais il fait la force et l'urgence des thèses que retrace *The People's Two Powers* : la question que posaient Sand et Michelet, de ce qui lie un peuple une fois l'ordre ancien disparu. Si cette question resurgit face à presque toute action plébiscitaire, et si les défenses de la démocratie libérale qui s'en tiennent au langage des institutions paraissent alors bien minces, c'est peut-être qu'elle n'a jamais été résolue, mais seulement écartée. A. Ghins montre, avec une grande précision, ce qui fut fait pour donner sens à la politique moderne. Ce qu'il laisse ouvert — et qu'il nous revient peut-être de reprendre —, c'est ce que les enfants de Prométhée avaient cru devoir dérober.

Publié dans laviedesidees.fr, le 16 novembre 2026.